

En Bref

■ Il succombe à ses blessures

LÉVIS — À la suite d'un accident de bicyclette, le jeune Yannick Chabot, huit ans, de Saint-Isidore de Beauce, a succombé à ses blessures vendredi après-midi à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le jeune garçon roulait à vélo sur la droite de la route Coulombe, mercredi, tandis qu'une automobile le suivait à distance. Soudainement le garçonnet a décidé de traverser la route et c'est à ce moment que l'auto l'a fauché.

■ Collision mortelle

CHÂTEAU-RICHER — Une automobiliste de Pintendre a perdu la vie vers 20 h, vendredi, lors d'une collision survenue face au 9618, boulevard Sainte-Anne, à Château-Richer. La victime est Francine Bédard-Dupont, âgée de 41 ans. La victime aurait tenté de faire demi-tour sur le boulevard lorsqu'un véhicule roulant en sens inverse a heurté de plein fouet son automobile.

■ Second chef scout dans l'eau bouillante

JOLIETTE — Le chef scout Robert Desjardins, qui avait remplacé Florian Bernard, accusé d'attentat à la pudeur sur des adolescents, à la tête du Mouvement Bayard, est à son tour reconnu coupable à Joliette d'avoir monnayé des activités sexuelles avec des mineurs. Il a obtenu une sentence suspendue. L'événement se produit deux jours après que Florian Bernard eut plaidé non coupable à des accusations analogues devant le même tribunal. Les deux hommes ont contribué en 1973 à la fondation de l'Association des Éclaireurs Baden Powell ou Mouvement Bayard, branche indépendante du mouvement scout canadien.

■ Repêché dans le fleuve

QUÉBEC — Les membres de la Garde côtière ont repêché hier un cadavre qui a été déporté par les flots jusqu'aux abords du Vieux-Port de Québec. Le corps a été remonté sur le quai et confié aux ambulanciers afin d'être transporté à la morgue pour être identifié. Il semble que le corps aurait séjourné plusieurs jours dans le fleuve, avant d'être refoulé vers la rive.

■ Écrasé sous son tracteur

SAINT-CAMILLE DE BELLECHASSE — M. Louis-Philippe Lessard, 67 ans, est mort écrasé sous son tracteur jeudi soir, dans un champ à proximité de la route 204, à Saint-Camille de Bellechasse. M. Lessard était occupé à faucher les foins, pour rendre service à un ami, lorsqu'à la suite d'une fausse manoeuvre le tracteur s'est renversé en l'écrasant sous son poids. Il a été transporté au CLSC de Lac-Etchemin, mais on n'avait pu qu'y constater son décès.

■ Agressions recherchées à Jonquière

JONQUIÈRE — La sûreté municipale de Jonquière recherche deux témoins importants d'une agression sexuelle, commise le mardi 22 juin, vers 2 h 30, dans cette ville. Circulant en véhicule, les deux suspects ont suivi la victime, une femme de 25 ans, à sa sortie d'un bar de la rue Saint-Dominique jusqu'à la rue Price. Puis l'auto s'est immobilisée, le passager l'a embarquée de force sur la banquette arrière. Le détective Camille Couture du département des enquêtes de Jonquière informe que l'un d'eux mesure 1,75 m, pèse environ 70 kg, aurait entre 20 et 25 ans, portait lunettes teintées, a les cheveux châtain avec queue attachée par un élastique. Il pourrait avoir le surnom de Max. L'autre mesurerait 1,82 m, pèserait environ 86 kg, aurait entre 30 et 35 ans, une moustache foncée et courte, cheveux brun foncé. Ils étaient dans une Pontiac style Grand Prix, année 1980, noire ou bleu marin foncé, deux portes et pare-chocs arrière brisé à droite.

■ Amende pour sexisme

PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS (d'après PC) — Un tribunal des droits de la personne accorde une compensation de 10 000 \$ à une femme qui s'est vu refuser un emploi. La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François devra payer cette somme à Mme Francine Bouchard pour avoir affiché à son égard des préjugés sexistes en lui refusant un emploi temporaire à titre d'assistante-trésorière, affirme le juge Michèle Rivet. Elle s'était pourtant montrée légèrement plus performante que le candidat choisi à l'occasion d'un examen écrit. La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François évoque pour sa défense que Mme Bouchard est la fille d'un membre du conseil municipal. En outre, selon la municipalité, Mme Bouchard est mère de famille, c'est-à-dire qu'on ne peut attendre d'elle une disponibilité maximale.

■ Condamné pour cruauté

GATINEAU — L'homme de Gatineau qui a été accusé plus tôt cette semaine de cruauté envers un animal a finalement écopé de 400 \$ d'amendes, vendredi. Richard Rocheleau avait plaidé coupable, après avoir entraîné son chien au côté de son automobile à des vitesses atteignant 80 km/heure, sur une distance d'un kilomètre. Le chien a souffert de sérieuses coupures aux pattes.

■ Crime passionnel

OKA (PC) — La femme dont le cadavre a été trouvé dans la pinède d'Oka lundi soir, a été poignardée par son amant qui a préféré l'assassiner plutôt que de la voir détruire sa famille. Jean-Marie Roussel, un père de famille de 45 ans sans antécédents judiciaires, domicilié à Lachute, a comparu vendredi au palais de justice de Saint-Jérôme. Il a été accusé du meurtre au premier degré de Claire Lafrenière, 30 ans, également résidente de Lachute. Roussel aurait assassiné Claire Lafrenière parce qu'elle menaçait de révéler leur relation à son épouse.

FAITS DIVERS

Nuit de pleine lune agitée à Québec



Les pompiers de Québec n'ont mis que quelques minutes à venir à bout d'un début d'incendie qui s'est déclaré dans des rebus, derrière un immeuble de la rue de la Reine, au milieu de la nuit d'hier. Par mesure de précaution, une troisième alerte a été sonnée.

QUÉBEC — Est-ce l'effet de la pleine lune ou une série de coïncidences malheureuses, toujours est-il que les policiers et pompiers de Québec en ont eu plein les bras durant la soirée et la nuit de vendredi à hier. Bagarres à coups de bâtons, agression sexuelle, débuts d'incendies, les délits se sont multipliés à Québec et Charlesbourg.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Vers 21 h 30, vendredi, un hurluberlu de 36 ans, incapable d'attendre son tour à une cabine téléphonique du boulevard Henri-Bourassa, à Charlesbourg, s'en est pris au véhicule de la femme qui mettait sa patience à l'épreuve...

Voyant la jeune femme en mauvaise posture, un brave samaritain s'est interposé pour la protéger, mais a été accueilli par une pluie d'injures de la part de l'individu, armé d'un bâton de baseball. Daniel Ouellet, de Québec, a frappé la femme à la jambe sans toutefois la blesser sérieusement. Il a également endommagé la cabine téléphonique.

Conduit à la centrale de police de Charlesbourg, il a enfin pu téléphoner, mais à son avocat, à indiquer, pince-sans-rire, un officier...

Ouellet a comparu en cour hier matin pour répondre d'une accusation de voies de fait armées. Il a été libéré en attendant son retour devant le tribunal, le 21 juillet.

À peu près au même moment, une femme de 21 ans était agressée sexuellement dans le stationnement du palais de justice de Québec. La victime s'est rendue elle-même à l'hôpital Saint-François-d'Assise afin d'y recevoir les premiers soins. C'est le médecin de garde qui a alerté les policiers. Son agresseur, âgé dans la vingtaine, n'a pas été retrouvé.

Puis, deux heures plus tard, un homme dans la vingtaine a subi de sérieuses coupures à la tête, en voulant protéger son véhicule contre les attaques d'un individu déchaîné, armé d'un bâton de baseball. L'incident s'est produit face au 628, rue des Oblats, dans le quartier Saint-Sauveur. Plusieurs vitres du véhicule ont volé en éclats.

La victime a été conduite à l'hôpital du Saint-Sacrement pour y soigner ses blessures. Les policiers n'ont pas retracé l'auteur du délit.

Trois incendies criminels

Au milieu de la nuit de samedi, c'était au tour des pompiers de Québec d'être au coeur de l'action, à la suite de trois débuts d'incendies allumés à une heure d'intervalle, dans le quartier Saint-Roch et Saint-Jean-Baptiste.

Tout d'abord, vers 2 h 30, les pompiers ont été appelés à éteindre les flammes qui s'étaient propagées à des rebus, derrière un immeuble du 460, rue de la Reine. Quelques locataires ont été évacués, mais il n'a suffi que quelques minutes pour maîtriser l'élément destructeur.

Quelques instants plus tard, une main criminelle frappait à nouveau, face au 320, Saint-Dominique, où deux véhicules stationnés ont été incendiés. Finalement, vers 3 h 15, le feu était allumé dans un poteau, à l'angle des rues d'Aiguillon et Deligny.

Les pompiers croient que les trois incendies pourraient être l'oeuvre du même pyromane.

Meurtre à Roberval

ROBERVAL — La SQ a arrêté hier Éric Thibault, un homme de 24 ans, soupçonné d'avoir poignardé une jeune femme vendredi à Roberval.

LE SOLEIL

L'homme demeurant depuis peu de temps à Chicoutimi a été interrogé et incarcéré à la prison municipale de Roberval. Il comparaitra au palais de justice de cette municipalité demain sous divers chefs d'accusation, dont celui de meurtre.

C'est à la suite d'un appel placé vendredi après-midi, à la Sûreté municipale de Roberval, que les policiers se sont rendus dans un logement délabré de la rue Gabrielle-Roy et y ont trouvé le corps inanimé d'une femme.

La victime est Mme Lucie Brousseau, 20 ans, originaire de Chibougamau. Elle aurait été poignardée à l'abdomen et à la gorge. Une autopsie sera pratiquée à Québec. L'arme du crime a été retrouvée près de la résidence de la victime. L'enquête se poursuit.



Corps repêché à Shannon

Les pompiers de Shannon ont repêché hier avant-midi, flottant sur les eaux de la rivière Jacques-Cartier, le corps de M. Gilles Plante, 50 ans, de L'Ancienne-Lorette, qui s'était noyé le 25 juin. Les plongeurs de la Sûreté du Québec avaient alors vainement tenté, pendant plusieurs heures, de le retrouver à proximité du pont de fer de Shannon. C'est un appel de citoyens, hier, qui a alerté les policiers. Les ont vu un corps vêtu de rouge, flotter au gré des courants.

AVIS
D'INFORMATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 5 JUILLET 1993 À 19 HEURES

Hôtel de Ville de Québec
2, rue Des Jardins

Parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour, la présidente du Conseil souligne les suivants:

- 1- Adjudication de contrats pour le réaménagement de l'intersection de la Côte d'Abraham/rue de la Couronne et de réfection de la rue Fleurie (partie comprise entre les rues de la Chapelle et du Pont) ainsi que pour le réaménagement de la rue Dorchester (partie comprise entre la rue Lalemant et le boulevard Charrest).
- 2- Création d'un budget supplémentaire de 330 000 \$ en vue de travaux à être exécutés aux façades du Centre communautaire Edouard-Lavergne.
- 3- Reconduction pour l'année 1994 du programme d'aide aux organismes et regroupements culturels professionnels.

Ordre du jour disponible

- Au bureau du Greffier (bureau 216, téléphone: 691-6074)
- Dans les diverses bibliothèques municipales

Le cas échéant, toute personne qui assiste à une séance du Conseil municipal sera exemptée du paiement des frais d'utilisation du stationnement ou recevra deux billets d'autobus pour compenser ses frais d'utilisation du transport en commun de la CTCUQ. Toute personne handicapée peut requérir les services de transport adapté du Québec Métro inc. (687-2641) pour assister à une séance du Conseil municipal et se verra aussi remettre deux (2) billets de transport à cette fin.

VILLE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement VQC-5, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté, le 23 juin 1993, l'ordonnance numéro 8 ayant pour objet le commerce sur le domaine public lors du Festival d'été international de Québec qui aura lieu du 8 au 18 juillet 1993 sur divers sites du Vieux-Québec.

Il peut être pris connaissance de cette ordonnance au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 25 juin 1993.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement VQA-6, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté, le 23 juin 1993, l'ordonnance numéro 8 ayant pour objet les modifications temporaires apportées à l'ordonnance générale régissant les activités des amuseurs publics durant la période du Festival d'été international de Québec qui se tiendra du 8 au 18 juillet 1993. Les activités du Festival d'été international de Québec ayant séance sur les activités régulières.

Il peut être pris connaissance de cette ordonnance au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 25 juin 1993.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

ORDONNANCE NO 6
(Règlement VQB5 concernant le bruit)

Spectacles musicaux lors du Festival d'été international de Québec du 8 au 18 juillet 1993 sur les sites de Place D'Youville, le Pigeonnier et les Jardins de l'Hôtel-de-Ville.

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement VQB5, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 23 juin 1993.

Les spectacles musicaux seront permis sur les sites de Place D'Youville, le Pigeonnier et les Jardins de l'Hôtel-de-Ville de 12h à 23h du 8 au 18 juillet 1993 inclusivement.

Édictée à Québec ce 23 juin 1993.

Québec, le 25 juin 1993.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

L'émeute de la coupe Stanley
Le BAC réduit les dégâts

MONTRÉAL (CP) — Les dégâts causés par l'émeute de la Coupe Stanley, le mois dernier à Montréal, coûteront beaucoup moins que prévu aux assureurs, a affirmé le directeur général du Bureau d'assurance du Canada (BAC), M. Raymond Medza. D'abord évalué à 10 millions \$, le coût des dégâts est maintenant estimé à 2,5 millions \$.

Neuf réclamations ont été présentées pour des dommages causés à des résidences et à des logements; 111 autres pour des véhicules endommagés.

La ville de Montréal n'a pas encore révélé ses estimations, mais 31 wagons de métro, 15 autobus et 47 véhicules de police ont été endommagés. Huit des véhicules policiers — d'une valeur de 30 000 \$ chacun — sont des pertes totales.

Au lendemain de la victoire du Canadien et de l'émeute qui s'en est suivie, le service de police de la CUM avait dressé le bilan suivant: 267 méfaits, 168 blessés et 115 arrestations.

Jusqu'à maintenant, les dossiers de 15 personnes arrêtées ont été confiés aux procureurs de la cour municipale de Montréal, qui auront à décider si des procédures seront intentées contre elles pour vol, méfait ou participation à une émeute.

METTEZ DU SOLEIL
DANS VOTRE QUOTIDIEN

LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!